

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4863

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Nouvelle rue Mouton Duvernet - Aménagement - Travaux de voirie, d'asphalte et de plantations - Fournitures de bordures et de pierres en granit - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-3106 en date du 19 décembre 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de voirie, asphalte et plantations et des prestations de fournitures de bordures et de pierres en granit pour l'aménagement de la nouvelle rue Mouton Duvernet à Lyon 3°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 16 novembre 2006, a classé les offres et choisi, pour les différents marchés, celles des entreprises suivantes :

- marché n° 1 : travaux de voirie ; groupement d'entreprises Eurovia Lyon-Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 856 029,05 € HT, soit 2 219 810,74 € TTC,

- marché n° 2 : travaux d'asphalte ; entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 48 410 € HT, soit 57 898,36 € TTC,

- marché n° 3 : travaux de plantations ; entreprise Chazal pour un montant de 229 714,55 € HT, soit 274 738,60 € TTC,

- marché n° 4 : fourniture de bordures et de pierres en granit ; entreprise Mochal Granit pour un montant de 205 626,18 € HT, soit 245 928,91 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa décision n° B-2005-3095 en date du 11 avril 2005 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents pour l'aménagement de la nouvelle rue Mouton Duvernet à Lyon 3° avec les entreprises suivantes :

- marché n° 1 : travaux de voirie ; groupement d'entreprises Eurovia Lyon-Sogea Rhône-Alpes pour un montant de 1 856 029,05 € HT, soit 2 219 810,74 € TTC,

- marché n° 2 : travaux d'asphalte ; entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 48 410 € HT, soit 57 898,36 € TTC,

- marché n° 3 : travaux de plantations ; entreprise Chazal pour un montant de 229 714,55 € HT, soit 274 738,60 € TTC,

- marché n° 4 : fournitures de bordures et de pierres en granit ; entreprise Mochal Granit pour un montant de 205 626,18 € HT, soit 245 928,91 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 1229, les 11 avril et 19 décembre 2005 pour la somme de 6 365 000 € en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 231 510, 212 100 et 215 110.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,